

10 déc 2015 -15:44

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2015

Convention générale sur les privilèges et immunités des Nations Unies

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au protocole additionnel à l'accord entre la Belgique et l'ONU, complémentaire à la Convention générale sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

Grâce à ce protocole, les fonctionnaires de l'ONU jouiront du droit d'acheter en exonération de la TVA et des droits de douane, durant une période de douze mois suivant leur première prise de fonction en Belgique, leur premier véhicule, leur mobilier et leurs biens nécessaires pour l'équipement de leur habitation. Ils doivent répondre à la condition de ne pas avoir résidé précédemment en Belgique.

Avant-projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel, fait à Bruxelles, le 11 juillet 2012, et à New York, le 11 juillet 2012, à l'Accord complémentaire à la Convention générale sur les privilèges et immunités des Nations Unies, entre le Royaume de Belgique et l'Organisation des Nations Unies, signé à Bruxelles, le 22 janvier 1976

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>